



SÉANCE DU 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le **cinq juin à 18 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil : 07/05/2026

Étaient présents :

M. DÉCHEREUX Thierry - M. GOURIN Jean-Yves - Mme LANDAIS Sindy - M. DIACRE Jacky - Mme NOGUES Pauline - M. BORÉ Richard - Mme BRÉGER Christelle - M. BÉRITAULT Jérôme - Mme BOTTIER Nelly - SCHMITT Tony - Mme ALFANO Margot - Mme BÂCHET Sandrine – BAIN Jérôme.

Étaient absents : Mme DELANGE Nathalie (excusée et donne pouvoir à Mme LANDAIS Sindy)

Secrétaire de séance : Sandrine BÂCHET

1) ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. DIACRE Jacky, GOURIN Jean-Yves, SCHMITT Tony, ALFANO Margot.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

- M. DECHEREUX Thierry

- Mme ALFANO Margot

- BREGER Mickaël

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus ...**3**..... délégué(s) et ...**3**.... suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **14**...

- bulletins blancs ou nuls : **1**...

- suffrages exprimés : **13**...

- majorité absolue : **7**...





c) Élection du délégué (ou des délégués)

Ont obtenu :

- M. DECHEREUX Thierry ...14.. voix
- Mme ALFANO Margot 14...voix
- BREGER Michaël 13...voix

- **M. DECHEREUX Thierry - Mme ALFANO Margot - BREGER Michaël** ayants obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

- Mme DELANGE Nathalie..14.. Voix
- M. SCHMITT Tony ...14...voix
- BAIN Jérôme ...13... voix

- **Mme DELANGE Nathalie - M. SCHMITT Tony - BAIN Jérôme** ayants obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2) CONSTRUCTION MAM - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX N°2

Réalisation des travaux de construction d'une MAM :

- Vu les délibérations du conseil municipal du 14 avril 2025 attribuant les marchés de travaux concernant la construction d'une MAM ;
- Vu l'évolution des travaux en cours de chantier, il convient de prendre en compte les travaux complémentaires et/ou les modifications qui sont apparus dans le cadre de la réalisation des travaux suivants :

Lot 1 – Terrassement – GONORD TP

- Pour pallier à la différence de niveau entre les parcelles : remplacement de la clôture bois par des panneaux de schiste pour retenir la terre végétale côté voisin (1 283.35 € HT).

Lot 7 – Electricité – Photovoltaïque – LUMELEC

- Ajout d'un luminaire au centre de la pièce (+348.75 € HT)
- Suite au rachat de l'entreprise Lumelec par le groupe Fauché, l'entreprise est assurée par l'assurance du groupe Fauché depuis début 2026 ; celle-ci refuse d'assurer les installations photovoltaïques sur toute couverture de joint debout suite à différents sinistres qu'ils ont rencontré.

L'entreprise a répondu à la consultation sous l'assurance Lumelec qui pouvait alors faire une attestation nominative et exécuter le chantier.

Sans l'accord de l'assurance du repreneur, l'entreprise Lumelec ne peut pas réaliser l'installation sur ce type de support.





La couverture en panneaux bac acier simple peau, imitation joint debout, est déjà réalisée.

- En conséquence, il est proposé de :

- ✓ retirer la prestation d'installation photovoltaïque du marché attribué à l'entreprise Lumelec via un avenant de moins-value (-9 626.68 €);
- ✓ de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article L 2120-1 du Code de la Commande Publique pour faire réaliser cette installation photovoltaïque le plus rapidement possible (en lieu place de l'entreprise Lumelec) avant la livraison de cet équipement aux assistantes maternelles.
En effet, la réception de l'ensemble des lots est éminente ;
- ✓ Un seul opérateur économique a été contacté pour cette négociation de gré à gré, l'entreprise ACTEMIUM THOUARS. Le montant de l'offre avec la variante s'élève à 13 035.46 € HT, soit 15 642.55 € TTC

LOT	INTITULE	Marché de base en € HT	Avenants mars 2026	Avenants juin 2026	Nouveau montant en € HT	%
1	Terrassements					
	GONORD TP - 79100 THOUARS	35 971,02		1 283,35	37 254,37	3,57%
2	Maçonnerie - Gros œuvre					
	CMG - 79200 LA CHAPELLE BERTRAND	58 772,35			58 772,35	
3	Charpente bois - Ossature bois					
	LA CHARPENTE THOUARSAISE - 79100 THOUARS	36 458,84			36 458,84	
4	Couverture - Zinguerie					
	PRO TOITS - 86130 SAINT GEORGES-LES-BAILLARGEUX	48 344,66			48 344,66	
5	Menuiseries					
	LEUL MENUISERIES - 79100 LOUZY	38 718,67			38 718,67	
6	Plâtrerie - Chape - Faïence					
	SARL GUERET - 79100 SAINT JEAN DE THOUARS	33 798,49	-1 318,23		32 480,26	-3,90%
7	Electricité - Photovoltaïque					
	LUMELEC - 86320 MAZEROLLES	36 924,00		-9 277,93	27 646,07	-25,1%
8	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation					
	STE MEUNIER J-C - 79100 SAINTE VERGE	56 559,54	1 148,94		57 708,48	2,03%
9	Peinture - sols souple					
	SOCIETE POITEVIN DE PEINTURE -86440 MIGNE-AUXANCES	25 279,75			25 279,75	
10	Enduits					
	RAVALEMENT MACONNERIE THOUARSAIS - 79100 LUZAY	11 455,38			11 455,38	
11	Nettoyage de chantier					
	SAS VITRIPRO - 17300 ROCHEFORT	2 160,00			2 160,00	
	TOTAL en € HT	384 442,70	-169,29	-7 994,58	376 278,83	-2.12%
	TOTAL en € TTC	461 331,24	-203,15	-9 593,50	451 534,60	

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal, exercice 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de passer un avenant n°1 aux lots n° 1 et 7 pour prendre en compte les compléments et/ou





les modifications de travaux tels que précisés ci-dessus ;

- de valider la procédure de consultation pour faire réaliser l'installation photovoltaïque tel que précisé ci-dessus ;
- de donner pouvoir au Maire ou à l'Adjoint faisant fonction pour signer les avenants, relatif aux marchés cité ci-dessus et le nouveau marché concernant l'installation photovoltaïque ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Prochaine réunion : le 02 juillet 2026 à 20 h 00.

Le Président de la séance,
Thierry DECHEREUX

La secrétaire de séance,
Sandrine BÂCHET

